

BUREAU DE LA CLE

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 23 OCTOBRE 2013
HOTEL DU DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE (AGEN)**

22 personnes ont assisté à cette réunion dont 14 membres du Bureau.
Liste des présents / absents : cf. en dernière page

Introduction

Thierry SUAUD (Président de la CLE) accueille les participants et remercie le Conseil général de Lot-et-Garonne pour l'accueil de cette réunion du Bureau de la CLE du SAGE Garonne.

Cette réunion du Bureau a pour ordre du jour :

1. Bilan des groupes thématiques de juin 2013
2. Calendrier des travaux et modalités d'examen de l'état initial
3. Commission géographiques
4. Examen de l'état initial dans sa version préliminaire
5. Communication : point d'avancement
6. Propositions des APNE par FNE
7. Inter-SAGE
8. Questions diverses

1- Bilan des groupes thématiques de juin 2013

Thierry SUAUD indique que ces réunions des groupes thématiques ont permis d'identifier les attentes des participants, de recueillir leur premières préconisations et d'apporter leurs connaissances pour alimenter l'état initial du SAGE.

Vincent CADORET (chef de projet SAGE, Sméag) présente le bilan de participation à ces réunions où en moyenne 60% des 30 invités étaient présents. Ces réunions ont également permis de présenter les étapes de l'élaboration du SAGE et d'analyser les perceptions issues des rencontres « regards croisés » organisées courant 2012 et début 2013. Il a été fait mention de la nécessité d'organiser une coopération inter-SAGE dans la plupart des groupes.

Thierry SUAUD souligne que cette organisation de l'inter-SAGE doit être conduite avec diplomatie et détermination car cela est un enjeu fort pour le SAGE Garonne qui est la colonne vertébrale du bassin versant.

Jacques BILIRIT (Maire de Fourques-sur-Garonne, Président du Sméag) estime qu'une coordination inter-SCoT à l'échelle du bassin de la Garonne semble utopique. Il indique qu'un travail à l'échelle du département du Lot-et-Garonne est en cours et que cette échelle semble plus opérationnelle.

Hervé GILLÉ (Vice-président du Sméag, Conseiller général de Gironde) mentionne la démarche similaire en cours en Gironde et ajoute que l'échelle du département pour la coordination inter-SCoT lui semble appropriée.

Jacqueline RABIC (Directrice AADPPED de Gironde) précise que, dans le compte-rendu du groupe thématique « eau et société », une inversion a été faite et que ce sont les pêcheurs fluviaux et non maritimes qui sont assujettis à une redevance obligatoire. Elle ajoute qu'une collaboration entre l'amont et l'aval du bassin lui semble indispensable à l'instar de la collaboration entre les différentes organisations qui s'est mise en place autour de la confluence Garonne-Dordogne.

2- Calendrier des travaux et modalités d'examen de l'état initial

Vincent CADORET présente le calendrier des travaux et les modalités d'examen de l'état initial ainsi qu'un rappel de son contenu (cf. diaporama présenté en réunion, joint).

Thierry SUAUD rappelle que cette coordination amont-aval sera traitée notamment dans l'inter-SAGE et l'association des SAGE voisins dans les commissions géographiques qui les concernent.

Hervé GILLÉ ajoute que le contenu des échanges qui auront lieu en commission géographique permettra d'apporter une clé de lecture plus locale des enjeux permettant de les territorialiser.

Jacques BILIRIT rappelle l'importance d'une transmission en amont des documents pour ces commissions permettant à chacun de se les approprier avant la tenue de la réunion. Il indique par ailleurs la nécessité de disposer d'une connaissance homogène sur l'ensemble du périmètre du SAGE sur les zones humides, ce qui pourrait amener à acquérir de la connaissance complémentaire au-delà de sa partie Girondine, pour justifier de leur détérioration.

3- Commissions géographiques

Vincent CADORET présente l'objectif de cette première série de réunions indique que les documents supports des échanges lors des réunions (synthèse de l'état initial et note de contexte adapté au territoire des commissions) seront mis en ligne dans l'espace réservé du site internet du SAGE (www.sage-garonne.fr) 10 jours avant leur tenue. Il ajoute que chaque commission est présidée par un élu membre de la CLE qui se fera le rapporteur des échanges ayant eu lieu en commission lors de la prochaine réunion du Bureau.

Thierry SUAUD rappelle que ces réunions sont un premier cycle d'expression publique pour le SAGE et qu'une actualité sera mise en ligne sur le site Internet pour que chacun puisse participer à une commission s'il le souhaite.

Hervé GILLÉ souhaite organiser un point presse à l'issue de la commission pour faire vivre la démarche SAGE.

Thierry SUAUD attire l'attention sur le fait qu'il semble important de ne pas exacerber les enjeux locaux pour maintenir l'approche globale nécessaire au SAGE.

4- Examen de l'état initial dans sa version préliminaire

La présentation se structurerait autour de 4 parties après une introduction :

- A. Caractéristiques du territoire
- B. Connaissance de la ressource et des milieux aquatiques
- C. Usages de l'eau et des milieux aquatiques
- D. Identification des manques

Les remarques formulées et les précisions apportées au cours de la réunion apparaissent en rouge sur le diaporama qui a été présenté (joint).

Marine GUIVARCH (Chargée d'études, Naldéo) présente les principaux éléments de l'état initial préliminaire pour chacune de ses 4 parties.

- A. Caractéristiques du territoire

Hervé GILLÉ regrette que la question du changement climatique et ses conséquences pour la ressource en eau et les milieux aquatiques n'apparaisse pas plus clairement. Il souhaite qu'il soit fait mention des conclusions rendu par le GIEC Aquitain.

Aurore CARLOT (Chargée de mission eau, FNE Midi-Pyrénées) souhaite qu'apparaisse la mention « [...] de la ressource en eau et des milieux aquatiques » dans la première diapositive introductive.

Thierry GOUGE (CRCI MP) souhaite que soit précisé que la présence de PCB résulte d'une pollution antérieure.

Jacqueline RABIC indique l'existence de fuites de PCB provenant de réfrigérateurs dans le milieu naturel depuis certaines anciennes décharges, impliquant une interdiction de consommation des poissons. Elle ajoute par ailleurs qu'il lui semblerait pertinent que les cartes présentées dans l'état initial laisse apparaître l'estuaire afin de replacer la Garonne dans son contexte global.

Guillaume LEGALL (Chef de projet, Naldéo) indique que cela a été fait lorsque la thématique présentée dans la carte le nécessitait.

- B. Connaissance de la ressource en eau et des milieux aquatiques

Bernard BOUSQUET (ADEBAG) s'étonne des données de l'analyse économique des coûts induits par les inondations et ajoute que cela pourrait porter à confusion.

Rémi CODIS (Délégué régional Toulouse de l'AEAG) estime que cette données doit être précisée afin de pallier à tout problème d'interprétation.

Marine GUIVARCH précise que les données sont issues de statistiques des assureurs et que les précisions demandées seront apportées.

Hervé GILLÉ souhaite que l'analyse sur la qualité de l'eau soit affinée.

Thierry SUAUD s'interroge sur les modalités de définition des débits objectifs d'étiage (DOE).

Rémi CODIS rappelle que les DOE ont été définis par le SDAGE il y a 20 ans. Dans le cadre de la révision du SDAGE, la question de l'évolution des DOE au vu du changement climatique se pose. Le maintien aux valeurs actuelles, compte tenu de la baisse des débits des cours d'eau, impliquerait un développement du stockage d'eau. Par ailleurs il précise que le volume d'eau contenu dans les retenues collinaires n'est pas mobilisable pour le soutien d'étiage et que ces dernières interceptent le ruissellement (captent les eaux de pluie) toute l'année.

Il ajoute que les données actualisées sur la qualité des eaux issues des travaux de révision du SDAGE seront mises à disposition de la CLE début 2014.

Bernard BOUSQUET s'interroge sur les modalités de détermination de l'état des eaux au sens de la DCE.

Rémi CODIS et Guillaume LEGALL indiquent que l'évaluation de l'état des eaux au sens de la DCE a été harmonisé au niveau national par deux arrêtés du ministère de l'environnement : arrêté du 25 janvier 2010 pour les eaux superficielles (NOR: DEVO1001032A) et arrêté du 2 juillet 2012 pour les eaux souterraines (NOR: DEVL1227027A)

Hervé GILLÉ estime que l'interface avec l'agglomération Bordelaise doit apparaître plus clairement dans les documents même si celle-ci n'est incluse que très partiellement dans le périmètre du SAGE. Il ajoute que des données sur la qualité de l'eau sont disponibles sur le département de la Gironde ainsi que sur la biodiversité (observatoire de la Gironde). Les interfaces avec les trames vertes et bleues sont à mettre en évidence.

Hoëla FALIP (Chargée de mission eau, DADRE/CG31) estime que l'affirmation « aucun des points nodaux ne respecte le DOE » doit être nuancée, car la situation s'est améliorée. De plus, il lui semblerait pertinent de développer un chapitre sur les pollutions émergentes et les substances médicamenteuses.

Rémi CODIS pose la question du coût du soutien d'étiage qui s'effectue aujourd'hui grâce aux retenues hydroélectriques et qui est amené à augmenter compte tenu de l'évolution des tarifs pratiqués par EDF. Aussi il ajoute que ce soutien d'étiage va être financé par le biais d'une redevance payée par les utilisateurs à partir de 2014. Il se pose donc la question de la création de ressource et de la coordination à l'échelle du bassin de la Garonne pour la gestion de l'étiage à l'instar de la coopération sur le bassin Tarn/Aveyron. Il ajoute que 40% du module (débit moyen interannuel) de la Garonne sont constitués par les apports des affluents du massif central. Cela l'amène à rappeler que le SAGE Garonne est un SAGE de « corridor » qui aura à mettre en œuvre une coopération inter-SAGE pour interpeller le bassin de la Garonne dans son ensemble. Il se félicite par ailleurs que cette question soit à la fois d'actualité au sein de la CLE et du Sméag.

Jacques BILIRIT indique qu'un travail de synthèse à l'occasion des 30 ans du soutien d'étiage a été présenté lors des premières rencontres de Garonne le 17 octobre. Il propose que ces travaux soient présentés à la CLE lors d'une prochaine réunion. Il ajoute que la révision des DOE lui semble devoir intégrer les problématiques du changement climatique tout en envisageant la mobilisation de réserves d'eau. La vision « bassin » lui semble également incontournable pour acquérir une cohérence de gestion : le SAGE Estuaire impose un débit minimal de la Garonne à Tonneins (http://www.sage-estuaire-gironde.org/site/uploads/SAGE_Estuaire_Gironde.pdf, page 40)

Gérard PENIDON (Directeur, EAU 47) indique que la qualité radiologique des eaux et ses conséquences sur la santé doivent être mentionnées. Il cite le cas du CNPE de Golfech ou les effluents des établissements de santé.

Bernard BOUSQUET note que les pollutions médicamenteuses peuvent être également être produites par les particuliers et par les établissements vétérinaires. Il ajoute que le chapitre sur le

soutien d'étiage, dont les forces et les faiblesses doivent être exposées, pourrait être élargi aux affluents afin d'appréhender le système hydrologique dans son ensemble.

Thierry SUAUD rappelle tout le rôle que pourra jouer la recherche et l'innovation pour améliorer le traitement des eaux usées par le développement de procédés plus performants. Il ajoute que cela peut être évoqué au sein du groupe thématique « eau et société » de la CLE.

Jacqueline RABIC souhaite que la présence de la centrale nucléaire de Golfech fasse l'objet d'un chapitre distinct, mentionnant notamment les interfaces de la centrale avec la gestion de l'étiage et le risque d'accident. Elle ajoute que le terme de dissolution (p30 de la synthèse) lui semble inexact. Elle rappelle que la submersion marine est allée au delà de Bordeaux lors de la tempête de 1999 et que la remontée de la salinité vers l'amont est liée à la modification de l'hydrologie due au changement climatique. Une mention du réseau MAGEST doit apparaître dans les documents.

Thierry SUAUD s'interroge sur le rythme de renouvellement des ressources souterraines (nappes profondes notamment) et demande de se rapprocher du BRGM pour disposer des données à ce sujet.

Jacques BILIRIT indique qu'une étude est en cours à ce sujet dans le Lot-et-Garonne.

Hervé GILLÉ rappelle que le SAGE Nappes profondes de Gironde possède de nombreuses données. Il ajoute que des pollutions aux perchlorates sont observées à Bordeaux.

Sylvie SALABERT (Conseillère régionale Aquitaine) rappelle les conclusions du rapport du GIEC Aquitain sur la disponibilité des ressources souterraines (<http://pub.u-bordeaux3.fr/index.php/nouveautes/impacts-du-changement-climatique-en-aquitaine-les-3483.html>)

Aurore CARLOT rappelle le classement récent de la Garonne au titre de l'article L214-17 du Code de l'environnement (listes I et II relatives à la continuité écologique), l'existence des plans migrateurs (PLAGEPOMI, plan esturgeon...) ainsi que du plan national de restauration de la continuité écologique des cours d'eau.

C. Connaissance de la ressource en eau et des milieux aquatiques

Bernard BOUSQUET rappelle le rôle économique joué par les industries, créatrices d'emploi. Il estime que la formulation concernant les unités de distribution d'eau potable est alarmiste et demande à être nuancée. Il ajoute qu'il semble à la lecture du diaporama que les STEP plus âgées ne soient plus performantes. Par ailleurs, il souhaite que soit mentionné, non seulement les volumes d'eau prélevés dans le milieu, mais aussi ceux consommés.

Remi CODIS estime que ces précisions doivent être apportées et indique que les performances de traitement ne sont pas fonction de l'âge de la STEP.

Thierry SUAUD demande à ce que soient précisés les résultats de l'étude concernant les unités de distribution d'eau potable.

Thierry GOUGE indique que les procédés de traitement des stations d'épuration des industries sont connus. Il propose alors d'apporter une nuance dans ce sens dans le rapport. Il indique que l'augmentation entre 2010 et 2011 du taux de composés organohalogénés est artificielle car la méthode d'analyse a évolué en 2011.

Guillaume LEGALL assure que la nuance concernant les procédés de traitement sera apportée.

Rémi CODIS estime que la précision sur le changement de méthode d'analyse des composés organohalogénés doit être mentionnée et la hausse de leur taux nuancée.

Thierry GOUGE demande de quelle manière les remarques transmises par EDF seront prises en compte.

Vincent CADORET indique que ces remarques ont été transmises par mail à l'ensemble des référents techniques des membres du Bureau et qu'il s'agissait de demandes de précision, qui seraient apportées.

Aurore CARLOT demande à ce que la remarque concernant la valeur paysagère du Lac d'Oô soit nuancée.

Geneviève LE LANNIC précise que des données relatives à la piézométrie sont disponibles auprès du BRGM. Elle ajoute que EAU 47 et le CG33 disposent de données sur l'ANC pouvant être mise à disposition.

Hoëla FALIP rappelle l'existence du réseau de stations d'alerte du CG31 pour les pollutions ponctuelles.

Elisabeth JEAN indique l'importance que pourront prendre les documents de l'état initial en cas de contentieux, car ils seront partie intégrante du SAGE qui sera opposable.

Thierry SUAUD s'interroge sur les données présentées concernant le prix de l'eau : Tarifs moyens ? Tarification sociale ? Quelle est la composition du prix de l'eau ? Modalité de tarification ?

Gérard PENIDON estime qu'il est difficile de présenter un tarif moyen de l'eau car on ne peut pas comparer la situation d'une agglomération avec celle d'une commune rurale. Il ajoute qu'une étude de l'Agence a montré que le prix de l'eau est croissant de l'amont vers l'aval du bassin.

Rémi CODIS confirme qu'il est difficile de communiquer sur le tarif de l'eau potable considérant la disparité des investissements à réaliser pour fournir de l'eau potable en fonction des territoires.

D. Manque identifiés

Rémi CODIS estime qu'il sera très difficile de collecter des informations précises sur les digues dans le cadre de l'état initial du SAGE.

Hervé GILLÉ confirme ce point en indiquant que c'est l'objet d'une étude spécifique conduite par le Sméag dans le cadre du PAPI Garonne Gironde.

Johanna LAROUSSE indique qu'une étude est en cours au niveau national pour évaluer le poids économique de la pêche de loisir et que les résultats seront transmis dès que possible.

Hervé GILLÉ estime que la synthèse de l'état initial préliminaire doit être rendue la plus accessible possible, notamment par l'ajout d'un glossaire explicitant les sigles utilisés.

Le diaporama présenté sera diffusé avec le compte-rendu et mentionnera les remarques et précisions apportées au cours de la réunion.

5- Communication

Thierry SUAUD présente « l'essentiel à savoir » qui sera diffusé aux membres de la CLE, indique que le kit de communication est mis en ligne et que le prochain numéro de la lettre d'information sera dédié à l'eau potable. Il ajoute que ces actions de communication sont mises en œuvre suivant le plan de communication arrêté fin 2012.

6- Présentation des propositions des associations de protection de la nature et de l'environnement (APNE) par FNE

Aurore CARLOT présente les propositions faites par les APNE et qui avaient été détaillées dans le courrier adressé au Président de la CLE et diffusé aux membres du Bureau avec la réponse du Président.

Il s'agissait notamment de proposer des interventions d'experts à destination des membres de la CLE et de son Bureau pour partager un ensemble de connaissances sur certaines thématiques.

Hervé GILLE estime les propositions faites intéressantes mais souhaiterait que les interventions soient élargies au réseau d'acteurs en sollicitant par exemple des experts Aquitains.

Gérard PENIDON indique son intérêt pour ce type d'intervention qui pourraient être élargies à EDF par exemple pour aller au-delà de la thématique de la protection de la nature. Il pense cependant que ces sessions de formations doivent être dissociées des instances décisionnelles que sont le Bureau et la CLE.

Rémi CODIS exprime également son accord sur l'intérêt de ce type d'intervention. Il estime que les intervenants choisis doivent être connus et non membres de la CLE : intervention d'experts dans un cadre complémentaire de la CLE.

Thierry SUAUD propose, considérant les difficultés de déplacement, que ces sessions d'appropriation et de partage de la connaissance soient couplées avec la tenue d'une réunion de Bureau ou de la CLE, et élargies aux acteurs du bassin de la Garonne.

Sylvie ROCQ propose que le Sméag réfléchisse à un programme d'interventions en l'adaptant aux demandes et interrogations des membres de la CLE ainsi qu'aux problématiques soulevées dans le cadre de l'élaboration du SAGE.

Bernard BOUSQUET exprime son accord avec Thierry SUAUD et Sylvie ROCQ et souhaite que les intervenants choisis puissent apporter un éclairage technique. Il cite l'exemple du BRGM pour présenter les connaissances sur les nappes profondes.

Geneviève LE LANNIC indique qu'une intervention sur le thème du traitement des déchets serait pertinente.

Thierry SUAUD exprime son accord sur ces propositions dont le but est que chacun puisse s'approprier les éléments techniques nécessaires à la prise de décisions et de se forger un socle de connaissances commun. Pour amorcer le cycle de rencontre, il charge Sylvie ROCQ de proposer un cahier des charges de ces interventions en retenant le principe de faire témoigner des élus et de faire le lien avec la recherche et l'innovation. Il remercie FNE d'avoir soumis ces éléments de propositions à la CLE.

7- Inter-SAGE

Thierry SUAUD rappelle l'interdépendance, déjà soulignée, entre le SAGE Garonne et les SAGE limitrophes. Bien que les représentants des SAGE voisins soient conviés en CLE et aux commissions géographiques, il semble nécessaire de créer une dynamique de rencontre inter-SAGE, par des rencontres politiques, par exemples entre délégations des Bureaux des CLE.

Hervé GILLE confirme que l'approche inter-SAGE est nécessaire. Il propose donc une rencontre préalable entre les animateurs des SAGE afin de définir les premiers enjeux de l'inter-SAGE qui seraient présentés au Bureau du 17 décembre avant de planifier une rencontre politique.

Rémi CODIS estime indispensable cette approche inter-SAGE allant dans le sens d'une gestion globale à l'échelle du bassin de la Garonne. Il lui semble que le Sméag doit en être le socle sur le

bassin de la Garonne à l'instar de la coordination mise en place à l'échelle de la commission territoriale Tarn-Aveyron.

Bernard BOUSQUET estime également cet inter-SAGE nécessaire et souhaite que l'Agence de l'eau y soit associée.

Thierry SUAUD indique que l'équipe d'animation se charge d'organiser cette première rencontre technique avec les SAGE voisins en vue de présenter les premiers enjeux lors d'une prochaine réunion du Bureau de la CLE.

Les membres du Bureau s'accordent sur cette proposition.

Thierry SUAUD clôt les débats et donne rendez-vous aux membres du Bureau pour la prochaine réunion le 17 décembre à 14h00

Etaient présents (P) absents, excusés (E), représentés (R) parmi les membres du Bureau :

Nom Prénom	Qualité – Organisme représenté	Adresses mail	Téléphone	P/E/R
M. Thierry SUAUD	Président de la CLE Conseiller régional de Midi-Pyrénées	cabinet@portetgaronne.fr		P
M. Hervé GILLÉ	Vice-président de la CLE SMEAG - Conseiller général de Gironde	h.gille@cg33.fr		P
M. Laurent BERGEOT (René CODIS)	Directeur Agence de l'Eau Adour Garonne (Délégation de Toulouse)	remy.codis@eau-adour-garonne.fr		P
M. Jean-Louis ANGLADE	Conseiller général des Hautes-Pyrénées (65)	mairie-cadeac@orange.fr	06 82 32 94 49	E
M. Jacques BILIRIT	Maire de Fourques-sur-Garonne (47)	communefourquesgaronne@wanadoo.fr		P
M. Bernard BOUSQUET	Vice-président Association des Entreprises du Bassin Adour-Garonne	bernard.bousquet@airbus.com	05 61 93 28 01	P
M. Marc BURG (Sébastien RICHARD)	Préfet de Lot-et-Garonne (DDT 47)	jacques.quinio@lot-et-garonne.gouv.fr		E
M. Jean CAMBON	Vice-président Conseil général du Tarn-et-Garonne (82)	jean.cambon@yahoo.fr		E
M. Jean CAZANAVE	Conseiller général de l'Ariège (09)	jean.cazanave@wanadoo.fr		E
M. Jean COMBY (Pascal OSSELIN)	Directeur délégué EDF (Attaché Bassin Adour-Garonne)	pascal.osselin@edf.fr	05 34 44 32 72	E
M. Henri-Michel COMET (Elisabeth JEAN)	Préfet coordonnateur de Bassin Adour-Garonne Préfet de région Midi-Pyrénées (DREAL Midi-Pyrénées)	elisabeth.jean@developpement-durable.gouv.fr	05 61 58 59 34	P
M. Jean-Paul FEUILLERAC	Maire de Noé (31)	mairie.noé@wanadoo.fr	06 81 00 10 78	E
M. Hélios GARCIA	Association des Consommateurs - UFC Que Choisir	helios.garcia@orange.fr	06 42 41 71 75	E
M. Raymond GIRARDI	Vice-président Conseil général de Lot-et-Garonne (47)	ragirard@cg47.fr		E
M. Thierry GOUGE	Chambre de Commerce et d'Industrie de MP	thierry.gouge@altinet.fr	06 32 47 15 31	P
M. Gilbert HEBRARD	Vice-président Conseil général de la Haute-Garonne (31)	dadre@cg31.fr hebrard.g@elus.cg31.fr		E
Mme Geneviève LE LANNIC	Vice-présidente EAU 47	genevieve-lelannic@tsf47.net mairie.monteton@wanadoo.fr	06 74 53 53 36	P

M. Michel LEMOUZY	Fédération Régionale Agriculture Biologique FRAB Midi-Pyrénées	audrey.massie@biomidipyrenees.org		E
M. Jean-Raymond LEPINAY	Maire de Saint-Gaudens (31)	mf.rodriguez@ccsg.fr	06 80 14 02 42	E
M. Rémy MARTIN (Aurore CARLOT)	France Nature Environnement Midi-Pyrénées	a.carlot@free-midipyrenees.fr		R
M. Patrick MARTY	Maire de Grisolles (82)	patrick.marty8@wanadoo.fr	06 77 03 94 88	E
M. Henri MATEOS	Vice-président Communauté Urbaine du Grand Toulouse (31)	henri.mateos@mairie-toulouse.fr	06 10 84 95 49	E
M. Jean-Louis MOLINIÉ (Johanna LAROUSSE)	Union des Fédérations pour la pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Bassin Adour-Garonne	ufbag@orange.fr		R
M. Guy MORENO	Conseiller général de Gironde (33)	guy.moreno2@wanadoo.fr	06 87 62 39 36	P
M. Gérard PAUL	Conseiller général du Gers (32)	paulgerardmairie@wanadoo.fr	06 79 38 80 06	E
M. Patrick PUJOL	Vice-président Communauté Urbaine de Bordeaux (33)	mairie@mairie-villenavedornon.fr		E
Mme Jacqueline RABIC	Association Agréée Départementale de Pêche Professionnelle en Eau douce de la Gironde	j.rabic@orange.fr	06 16 33 29 02	P
Mme Sylvie SALABERT	Conseillère Régionale d'Aquitaine	Secrétaire CR Aq : stephanie.daniel@aquitaine.fr		P
M. le Président	Chambre Départementale d'Agriculture de Tarn-et-Garonne			E
Mme Françoise SOULIMAN (M. Francis ROBERT)	Secrétaire Général Préfecture de la Haute-Garonne (DDT31)	francis.robert@haute-garonne.gouv.fr		R
M. Christian TROCH	Président SIAH de la vallée du Touch et de ses affluents (31)	trochchristian@aol.com	06 86 76 79 08	E

Etaient également présents (P) :

Nom Prénom	Qualité – Organisme représenté	Adresses mail	Téléphone	P/E/R
M. Vincent CADORET	Chef de projet SAGE - SMEAG	vincent.cadoret@smeag.fr	05 62 72 76 00	P
Mme Hoëla FALIP	DADRE/CG31	dadre@cg31.fr		P
Mme Marine GUIVARCH	Naldéo	marine.guivarch@naldeo.com		P
M. Guillaume LEGALL	Naldéo	guillaume.legall@naldeo.com	05 62 72 76 00	P
Mme Valérie PALLUT	Bureau GRE – CG33	v.pallut@cg33.fr		P
M. Gérard PENIDON	Directeur – EAU 47	g.penidon@eau47.fr	05 61 53 44 38	P
Mme Sylvie ROCQ	DGS - SMEAG	smeag@eptb-garonne.fr	05 62 72 76 00	P
Mme Corinne VERIL	Assistante SAGE - SMEAG	contact@sage-garonne.fr	05 62 72 76 00	P